

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 23 mars 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Dominique ASTIER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Objet | Demande de subvention au titre de la DSIL « rénovation énergétique des bâtiments publics » : raccordement des bâtiments du Loret au réseau de chaleur

Dans le cadre du Plan de Relance, l'Etat a souhaité investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics. Une enveloppe spécifique de 650 millions d'euros est ainsi consacrée aux collectivités du bloc communal, à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Les opérations éligibles à ce dispositif peuvent concerner les travaux d'isolation, de réhabilitation ou encore les opérations dites à gain rapide comme la modernisation d'un système de chauffage.

La ville de Cenon, engagée dans une démarche de transition écologique, souhaite raccorder les bâtiments publics présents sur le site du Loret au réseau de chaleur urbain. Ce projet permettrait de réaliser de réelles économies d'énergie.

Il s'agirait plus précisément de relier le bâtiment de la Chartreuse, qui accueillera prochainement le complexe aquatique de la ville.

Le démarrage des travaux de raccordement par Hauts-de-Garonnes Energies est prévu pour décembre 2021, pour une durée d'un an comprenant les phases suivantes :

- Demande d'abonnement avec données d'entrée sous-station
- Phase Etude sous-station
- Phase EXE sous-station
- Phase Approvisionnement sous-station
- Phase réalisation
- Phase Essais et Réception

Mise en service de la sous-station : décembre 2022

Le coût des travaux de raccordement, basé sur la puissance annoncée par le Groupement Baudin Chateaufort de 1052MWh, est par ailleurs estimé à 400 000 €HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût €/HT	Partenaire	Montant
Frais de raccordement au RCU	400 000	Etat - DSIL	320 000 €
		Ville de Cenon	80 000 €
TOTAL	400 000		400 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210330-2021-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Publication : 01/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.